



Groupe mixte d'experts pour la coordination : deuxième réunion

Le Groupe mixte d'experts pour la coordination va se réunir à Berne du 9 au 11 septembre 2019 pour la deuxième fois. L'objectif de ce groupe de travail ad hoc est double :

- garantir une évolution législative cohérente du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) et du droit ferroviaire général
- éviter toute contradiction entre les prescriptions pour les véhicules et les dispositions pour les opérations de transport de marchandises dangereuses par le rail.

Lors de cette deuxième réunion, le Groupe mixte va se prononcer sur l'adoption finale de son règlement intérieur. Dans un second temps, il va s'agir de passer en revue et de mettre à jour la liste des actions prioritaires adoptée pendant la première réunion du Groupe mixte en février 2019.

À la suite de ses réunions et lorsque sont formulées des solutions pour concilier le RID et le droit ferroviaire général, le Groupe mixte a pour tâche notamment d'adresser des avis aux organes concernés de l'OTIF et de la DG Mobilité et transports de l'Union européenne.